

vieille ornière Comme ministre libéral, M. Jonas représente donc le néant le plus absolu. Or si on ne décore pas le néant, il n'aurait pas dû être décoré ». (49)

L'antipathie dont Jonas avait le triste privilège de jouir aux Etats se manifesta d'une façon significative lorsque les députés refusèrent même de voter un crédit sans autre importance demandé par l'administrateur-général de l'intérieur. (49bis).

Le « Courrier », exacerbé par l'interdiction dont venait de le frapper Mgr ADAMES (2. 12. 1862), ne cesse d'attaquer Jonas partout où il rencontre ses traces qui, d'après l'organe libéral, sont nombreuses étant celles du parti catholique.

Dans la campagne menée en vue des élections du 9. 6. 1863 les libéraux ne cachaient point leurs efforts tendant à l'éloignement de leur bête noire du ministère TORNACO. C'est ainsi que le « Courrier » prétendait que si la coalition formée « entre le gouvernement et le parti clérical » devait triompher « ce ne serait plus M. Tornaco qui devait protéger M. Jonas, mais ce serait M. Jonas qui devrait prendre M. de Tornaco sous son bouclier ». (50)

Bien que l'alliance clérico-gouvernementale gagnât quelques sièges, Jonas prit la résolution de quitter le cabinet Tornaco où il fut remplacé par l'avocat-général B.-H. NEUMAN. (51)

Nous avons été surpris de constater que les publications afférentes au « Mémorial » sont fort défectueuses. D'après le « Luxemburger Wort » du 12. 9. 1863, le « Mémorial » qui venait de paraître aurait contenu la nomination de Neuman aux fonctions de directeur général de la Justice, la démission de Jonas et sa nomination à la tête de l'administration de l'Enregistrement. En vue de changements à apporter à ces nominations (!), les exemplaires dudit « Mémorial » qui étaient entrés en circulation en auraient été retirés.

Dans le numéro 48 du « Mémorial » du 11. 9. 1863 la suite des nominations se fait dans l'ordre suivant : par arrêté r. gr.-d. du 8 septembre B.-H. Neuman, avocat-général, est nommé conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice ; par arrêté du 10, M. RAUSCH, directeur de l'Enregistrement est nommé conseiller à la même Cour et « le sieur Michel Jonas, ancien directeur-général de l'Intérieur et de la Justice, a été nommé directeur de l'Enregistrement et des domaines, en remplacement du sieur Rausch, appelé à d'autres fonctions ». Donc, de la démission de Jonas et de la nomination de Neuman aux fonctions de directeur-général, aucune trace ! A moins que les numéros du « Mémorial » que nous avons consultés, et dans les archives de l'Imprimerie de la Cour V. Buck et à la Bibliothèque Nationale, aient été de ces exemplaires retirés de la circulation, dont parle le « Wort ».

Dans son numéro 216 du 12 septembre le « Courrier » salue le départ de Jonas comme « une satisfaction donnée au pays et à la Chambre, qui condamnaient les tendances cléricales et l'inconsistance